



CONTRÔLE PÉRIODIQUE ET SUIVI

INDISPONIBILITÉ TEMPORAIRE D'UN PEI

FICHE
26
V.2017/06

FICHE D'INDISPONIBILITÉ TEMPORAIRE D'UN POINT D'EAU INCENDIE

à transmettre au SDIS des Deux-Sèvres au format PDF par mail aux deux adresses suivantes :
prevision@sdis79.fr et cta@sdis79.fr
et au Maire de la commune ou au Président de l'EPCI

ORIGINE DE L'INFORMATION (gestionnaire / propriétaire du PEI)

Organisme :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél. :

Courriel :

RÉFÉRENCES DU POINT D'EAU INCENDIE

N° identification attribué par le SDIS des Deux-Sèvres :

Adresse :

Commune :

Coordonnées géographiques :
(préciser la projection)

Gestionnaire

Public

Privé

Conventionné

NATURE DU PEI

PI 80

PI 100

PI 150

BI 100

Poteau relais

PI 100 sur pressé

PI 150 sur pressé

Plan d'eau

Cours d'eau

Citerne enterrée

Citerne souple

Citerne rigide

Bassin à ciel ouvert

Autre

Préciser :

MOTIF DE L'INDISPONIBILITE

PEI sous pression :

Travaux sur le réseau

Ouvrage détérioré

Non alimenté

Accès impossible

autre

Préciser : 0 0 0 0 0 0 0 0 .

Autre PEI :

réserve ou plan d'eau vidé

Accès impossible

Autre :

Préciser : 0 0 0 0 0 0 0 0 .

DUREE D'INDISPONIBILITE PREVUE OU ESTIMEE

Du 0 0 0 0 0 0 à hh:mm

Au 0 0 0 0 0 0 à hh:mm

NON CONNUE (fiche de remise en service à transmettre sans délai)

REMISE EN SERVICE DU POINT D'EAU

Le point d'eau a été remise en service

Le 0 0 0 0 0 0 . à hh:mm

VISAS

Emetteur de la fiche

Service public DECI

CADRE RESERVÉ AU SDIS DES DEUX SEVRES (CTA)

Date de réception de la fiche :

Mesures compensatoires prises :

VISA